

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ACHAT DE 3 CHALETS DE NOEL ET LEUR TRANSPORT

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le besoin d'acquisition de chalets supplémentaires pour le Marché de Noël ;

Vu la proposition reçue par la société XMAS HUT ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société XMAS HUT (sise 46 boulevard de la Woluwe – 1200 BRUSSELS - BELGIQUE) un devis relatif à l'achat et le transport de 3 chalets de Noël, pour un montant de **10.410€ TTC**.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 21 mars 2025

DEC2025_048



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ